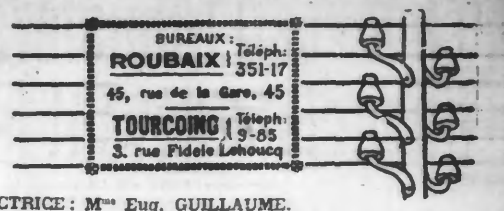


L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing



DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DEVANT LE PARLEMENT

Après la lecture de la déclaration ministérielle le gouvernement a déposé son projet de loi sur les pouvoirs financiers

PAR 393 VOIX CONTRE 142, LA CHAMBRE A DÉCIDÉ DE RENVOYER A LA SUITE LA DISCUSSION DES INTERPELLATIONS, M. CAMILLE CHAUTEMPS AYANT POSÉ LA QUESTION DE CONFIANCE.

Au Sénat, un incident s'est produit à la suite de déclarations de M. Lebas, mal interprétées, et M. Blum se fit remplacer par M. A. Sarraut pour la lecture de la Déclaration ministérielle

Au cours de la journée, le ministre des P. T. T. avait déclaré qu'il avait l'intention de démissionner, mais retenu par ses nombreux amis, il était revenu sur cette décision

LA CHAMBRE A DISCUTE AU COURS DE LA NUIT LE PROJET GOUVERNEMENTAL

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Les journaux parlementaires d'hier ont été débordés par les délibérations des groupes parlementaires. Ces délibérations ont été quelque peu dérangées par la nouvelle scudaine de l'ajournement du débat de politique générale qui devait faire suite à la lecture de la déclaration ministérielle et de son remplacement par la discussion du projet de pleins pouvoirs, discussion que le gouvernement entendait poursuivre jusqu'au bout.

L'étonnement fut d'ailleurs de courte durée, chacun se rendant compte qu'il importait d'aller vite en faisant confiance à M. Camille Chautemps.

On apprenait ensuite, coup sur coup, que le Gouvernement avait décidé de déposer l'après-midi, sur le bureau de la Chambre, aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, le texte du projet de redressement financier. Il avait résolu également d'en demander à la Chambre la discussion immédiate dans un délai extrêmement bref, de façon que la discussion soit terminée dans les deux Assemblées pour aujourd'hui, à midi. Tout cela s'était décidé très tard dans la nuit et dans le plus grand secret.

Comment se manifestait l'atmosphère parlementaire au début de l'après-midi ? Autour orage à l'horizon, quelques nuages seulement qui turent assez vite dissipés.

Au Luxembourg, les sénateurs étaient venus très nombreux assister à la première prise de contact du ministre Chautemps avec la Haute-Assemblée. L'impression générale était que le nouveau Gouvernement recevrait un accueil favorable au Palais du Luxembourg, où son chef jouit de l'estime et de la sympathie unanimes. Il était bien encore question, ce soir-là, du récent discours de M. Lebas à Roubaix, mais la mise au point du ministre des P.T.T. qui avait déclaré entre temps ses paroles avaient été mal interprétées, avait apaisé les esprits. Un certain nombre de « pères conscrits » déclaraient d'ailleurs que ce serait mal connaître la correction, la droiture et la délicatesse de M. Lebas pour oser penser qu'il eût l'intention d'offenser un seul des membres de la Haute-Assemblée.

La déclaration ministérielle devait être lue par M. Léon Blum. Au dernier moment, le président du parti socialiste, voulant éviter tout incident, se recusa. Par solidarité avec M. Léon Blum et avec leur ami, M. Jean Lebas, les ministères socialistes présents, MM. Max Dormoy, Monnet et Favier, indiquèrent également l'intention de ne pas assister à la séance de la Haute-Assemblée. La déclaration ministérielle fut donc lue par M. Albert Sarraut. La conclusion en fut accueillie par des applaudissements à gauche.

Et au Palais Bourbon ? Une certaine incertitude régnait dans les groupes de la majorité au sujet du vote du projet gouvernemental. Il apparaissait que la décision des socialistes était subordonnée pour une très large part à celle des communistes. Les radicaux demeuraient dans l'expectative. Quant à la position du groupe communiste, elle resta longtemps hésitante, mais on pensait généralement qu'avant le vote final, ils accepteraient de voter pour le Cabinet.

Nous voici maintenant arrivés à la



MM. CHAUTEMPS (Président du Conseil), Jean ZAY (Éducation Nationale), Georges BONNET (Finances) et Pierre COT (Air) à la sortie de l'Élysée, après le Conseil des Ministres d'hier matin.

lecture de la déclaration ministérielle. L'hémicycle est au complet. Dès que le président du Conseil monte à la tribune, un silence impressionnant se répand au sein de l'Assemblée. D'une voix chaude et claire, M. Camille Chautemps lit le document tant attendu. Tandis que se déroule cette lecture, le débat reste froid. Les communistes, très dignes, s'abstiennent de toute manifestation. Mais sur les bancs de la gauche, du centre gauche et de la plus grande partie des socialistes, de vifs applaudissements éclatent de temps à autre. L'accueil est plus particulièrement chaleureux lorsque le président du Conseil déclare que le Gouvernement actuel ne laissera porter aucune atteinte à la législation sociale réalisée par le gouvernement précédent. Il ne se contentera pas de défendre l'œuvre déjà acquise, mais il la continuera sans faiblesse. Enfin, au passage sur la politique extérieure, les applaudissements s'élevèrent des communistes au centre droit.

Et c'est l'annonce du projet des pleins pouvoirs, qui est accueillie dans le silence.

A la demande du président de la Chambre de tirer la date de la discussion des interpellations, M. Camille Chautemps demande le renvoi et pose la question de confiance. Le Gouverne-

ment recueille alors une majorité de 251 voix. M. Georges Bonnet monte à son tour à la tribune et dépose les projets financiers, et la Chambre suspend sa séance jusqu'à 21 heures.

Le Conseil des Ministres
Paris, 29. — Les ministères se sont réunis, ce matin, à 10 heures, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Leorin. M. Camille CHAUTEMPS a donné lecture de la déclaration ministérielle dont les termes ont été unanimement approuvés.

La situation financière
Le ministre des Finances a fait l'exposé de la situation financière et précisé les mesures qu'il envisageait pour y remédier. Cet exposé et ces mesures ont recueilli l'unanime approbation du Conseil.

La situation extérieure
M. Yvon DELBOS, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de la situation extérieure.

Dans l'Armée de Terre et de l'Air
M. Édouard DALADIER, ministre de la Défense nationale et de la Guerre,

a soumis à la signature du président de la République un décret élevant le général Mittelhauser à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

M. Pierre COT, ministre de l'Air, a soumis à la signature du président de la République un décret nommant les généraux Vuillemin et Aube membres du Conseil supérieur de l'Air.

Les relations commerciales franco-turques
M. CHAPSAL, ministre du Commerce, a soumis à la signature du président de la République, un décret de ratification facilitant les relations commerciales entre la France et la Turquie.

Le voyage du Président de la République à Angers
Le Conseil a désigné pour accompagner à Angers, le 4 juillet, le président de la République, MM. Albert Sarraut, ministre d'État, William Bertrand, sous-secrétaire d'État au ministère du Commerce.

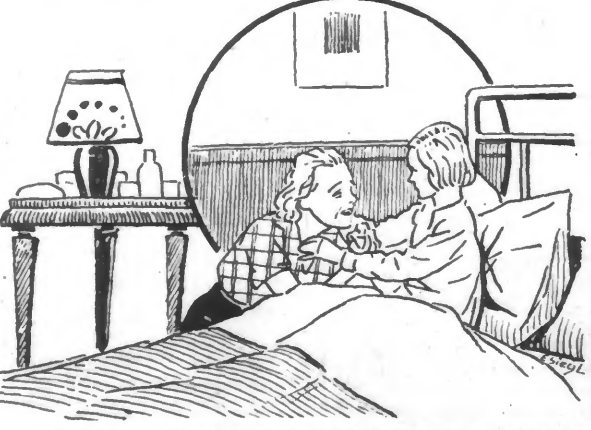
LES POUVOIRS ÉTENDUS
Les débats devront être terminés aujourd'hui avant midi

Le gouvernement désire que les débats devant les deux Assemblées soient terminés demain avant midi. Les pouvoirs étendus sont donc demandés dans le but de redresser la situation économique, réaliser l'équilibre budgétaire, l'assainissement de la Trésorerie, la défense de la monnaie et la lutte contre la spéculation.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue, mardi après-midi, à la Chambre par M. Camille Chautemps, président du Conseil, et au Sénat par M. Léon Blum, vice-président du Conseil :

Messieurs, une crise ministérielle que les circonstances rendaient assurément délicate a pu se dénouer avec rapidité dans un calme qui atteste la sagesse du peuple français et la maturité politique de notre démocratie. La Chambre issue du suffrage universel n'ayant pas cessé de proclamer sa fidélité à l'union des partis de gauche dans le « rassemblement populaire », le nouveau Cabinet devait, tout en recherchant l'indispensable accord des deux assemblées, affirmer loyalement et résolument sa volonté de collaborer avec la majorité qui est l'expression légale de la souveraineté populaire.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



Après sa faute, rongée par le remords, SIMONE, en larmes, demande pardon à sa petite fille qui ne comprend rien... C'est soudain émouvante fera vibrer bien des lectrices et des lecteurs, quand ils liront très prochainement notre passionné roman d'amour !

JUSTICE DE FEMME
par Daniel LESUEUR

Le texte du projet de loi sur les pouvoirs financiers

Voici le texte du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs en vue d'assurer le redressement financier :

La situation du budget, du trésor et de la monnaie commande des mesures de redressement immédiates. Le trésor public est épuisé. Les dépenses, à des charges telles qu'il ne peut pas compter les couvrir par des appels au marché. La monnaie est l'objet de pressions spéculatives qui risquent de mettre rapidement en péril l'ensemble de l'édifice d'émission. Une telle situation ne peut se prolonger sans compromettre à la fois l'indépendance financière, la sécurité militaire, les conquêtes sociales et le redressement économique de la France.

Le Gouvernement est décidé à appliquer immédiatement un plan de redressement comportant la défense de l'ensemble de la Banque de France sans contrôle des changes, une lutte implacable contre la spéculation. Un équilibre strict du budget de 1937, grâce à des mesures fiscales appropriées et une atténuation sensible des charges de la Trésorerie. Ce programme constitue un

ensemble cohérent, aucune des mesures envisagées ne serait à elle seule suffisante, il est nécessaire de les appliquer simultanément et sans délai. Une procédure d'exécution exceptionnelle sera mise en œuvre, dans la mesure du possible, pour accélérer le rythme de l'exécution de ces mesures. Le Gouvernement ne saurait se soumettre à vos délibérations, le projet de loi dont il a l'honneur de vous proposer le texte.

ARTICLE UNIQUE
Le Gouvernement est autorisé jusqu'au 31 août 1937, à prendre, par décret délibéré en Conseil des ministres, toutes mesures tendant à assurer la répression des atteintes au crédit de l'État, la lutte contre la spéculation, le redressement économique, le contrôle des prix, l'équilibre du budget de la Trésorerie et la défense, sans contrôle des changes, de l'ensemble de la Banque de France.

Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, en tout cas, à la première séance de la session extraordinaire de 1937.

PARIS-LILLE

sera ce mercredi l'étape inaugurale du XXXI^e Tour de France cycliste

QUATRE VINGT QUINZE COUREURS, DONT LES NORDISTES MAURICE CACHEUX ET GABRIEL DUBOIS PRENDRONT LE DÉPART, AU VÉSINET, POUR LA CONQUÊTE DU LÉGENDAIRE « MAILLOT JAUNE »



(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Paris, 29. — C'est donc aujourd'hui que va débiter la plus importante des épreuves cyclistes mondiales. Ce matin à 9 h. 30, sera donné, au Vésinet, le départ du trente et unième « Tour de France », qui, jusqu'au vingt-cinq juillet, passionnera les foules sportives du Vieux Continent.

Le « Tour » sera cette année encore, une grande compétition — noblesse oblige ! — au cours de laquelle les meilleurs représentants de neuf nations : la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, la France, la Hollande, la Luxembourg, la Suisse, l'Espagne et l'Angleterre, vont batailler sans merci pour la conquête de la première place.

Cette lutte magnifique exige des hommes qui la livrent une endurance, une constance dans l'effort qui ont, de tous temps, soulevé l'admiration des foules. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que même les plus « sceptiques » d'entre nous, les réfractaires à l'admiration des exploits sportifs, sentent petit à petit leur indifférence s'amenuiser puis disparaître totalement quand on leur cite les merveilleux exploits des rars du « Tour ». Comment d'ailleurs pourrait-on rester insensible aux récits des prouesses étonnantes, des souffrances sans nom que doivent supporter les « géants de la route » pour essayer de justifier la confiance que les sélectionneurs ont mise en eux, pour rester leaders d'un peuple qui n'a pas son pareil au monde ? Et ceci explique l'immense popula-

Paris, 29. — C'est donc aujourd'hui que va débiter la plus importante des épreuves cyclistes mondiales. Ce matin à 9 h. 30, sera donné, au Vésinet, le départ du trente et unième « Tour de France », qui, jusqu'au vingt-cinq juillet, passionnera les foules sportives du Vieux Continent.

Le « Tour » sera cette année encore, une grande compétition — noblesse oblige ! — au cours de laquelle les meilleurs représentants de neuf nations : la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, la France, la Hollande, la Luxembourg, la Suisse, l'Espagne et l'Angleterre, vont batailler sans merci pour la conquête de la première place.

Cette lutte magnifique exige des hommes qui la livrent une endurance, une constance dans l'effort qui ont, de tous temps, soulevé l'admiration des foules. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que même les plus « sceptiques » d'entre nous, les réfractaires à l'admiration des exploits sportifs, sentent petit à petit leur indifférence s'amenuiser puis disparaître totalement quand on leur cite les merveilleux exploits des rars du « Tour ». Comment d'ailleurs pourrait-on rester insensible aux récits des prouesses étonnantes, des souffrances sans nom que doivent supporter les « géants de la route » pour essayer de justifier la confiance que les sélectionneurs ont mise en eux, pour rester leaders d'un peuple qui n'a pas son pareil au monde ? Et ceci explique l'immense popula-

Indique aussi pourquoi durant tout le mois de juillet, le « Tour » sera le sujet de toutes les conversations et pour quoi enfin le « Tour » va accaparer les pensées d'un peuple et devenir le pôle d'attraction universel pour tous les habitants de notre vieille Europe qui en oublieront leurs antiques querelles.

Aujourd'hui ce sont nos départements septentrionaux qui seront directement intéressés par le « premier acte » de cette grande épreuve, lequel doit mener les coureurs de Paris à Lille en suivant un ruban de route de quelque 258 kilomètres.

Sur 98 hommes, « as » et individuels, qui s'aligneront sous les ordres du starter, combien attendront la capitale des Flandres et lequel sera porteur au soir de cette journée inaugurale, du symbolique maillot jaune ?

Ce sont là les questions que se pose à l'heure actuelle tous les sportifs européens, questions similaires à celles qui reviennent sur toutes les lèvres, comme un leit motiv, au matin de chaque étape, jusqu'au 25 juillet.

Le mécanisme de l'épreuve
Une fois de plus, le « père du Tour », M. Henri Desgrange, cherchant sans cesse à perfectionner son épreuve, a fait subir des modifications au mécanisme de la course.

(LIRE LA SUITE EN « SPORTS »)

Le Congrès National des Caisses de secours des mineurs, réuni à Paris, a adopté le principe de la création d'une Union Nationale et d'Unions Régionales

LES DÉBATS DE CETTE SECONDE JOURNÉE ONT ÉTÉ CONDUITS PAR M. ALFRED MAES, DÉPUTÉ-MAIRE DE LENS ET DOYEN DES ADMINISTRATEURS DE CES INSTITUTIONS



Le Bureau du Congrès. De gauche à droite : MM. JOURGEON, ALLAIN, MASSARD, MAES, VITAL et VIGNE.

A 10 h. 30, dans la salle des Conférences de l'Hôtel de la Mutualité, à Paris, les représentants des Caisses de Secours des Compagnies Minières se sont à nouveau réunis sous la présidence de M. Maes, député-maire de Lens et « doyen » (avec 31 ans de services), aux côtés de qui on trouvait M. Vigne, secrétaire général de la Fédération, ainsi que les membres du bureau, dont MM. Bart, Legay, et, dans la salle, parmi les congressistes, de M. Mailly, — des Mines de Neuf, — vice-doyen d'âge des Caisses de Secours ; Martel, député, etc.

En présence des 400 délégués, le président de l'assemblée donnait aussitôt lecture de la résolution mise au point par une Sous-Commission, qui, depuis 8 heures le matin, étudiait le principe de création d'Unions régionales et d'Union nationale.

Quelques délégués exprimèrent leur avis mais après l'intervention de M. Bart, membre du Conseil national, le texte de la résolution était adopté par acclamations.

La résolution
Voici le texte de cette résolution qui accapara durant deux journées pleines l'attention des congressistes :

« La discussion qui s'est instituée au cours de la réunion de la Commission chargée d'établir le moton qui va être soumise à la conférence, a montré la volonté unanime des représentants des Caisses de secours d'affirmer, une fois de plus, le principe de solidarité entre tous les membres des organisations.

« La Commission a constaté que pour répondre à ce désir unanime, la création d'une Union Nationale, constituant le lien moral et matériel entre les Caisses de secours, était indispensable.

« Examinant les différents lois et décrets qui régissent actuellement le fonctionnement des Caisses et de leurs groupements, et les déficiences qui en paralysent le fonctionnement, elle a reconnu la nécessité de mettre sur pied une législation qui donne satisfaction aux desiderata unanimement exprimés par les organisations.

« Elle a pris également connaissance du projet de loi déposé par le Gouvernement sur le fonctionnement de l'Union Nationale et examiné les modifications qui doivent y être apportées.

« En conséquence, elle propose à la conférence d'adopter la résolution suivante :

« La Conférence des Caisses de Secours minières réunie à Paris les 28 et 29 juin 1937 ;

« Considérant la nécessité d'affirmer une fois de plus le lien de solidarité qui unit étroitement les organismes destinés à sauvegarder la santé des travailleurs de la mine et de leur famille,

« Décide de faire l'action nécessaire pour créer et mettre en état de fonctionnement les groupements dont elle attend les résultats féconds.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)